

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 avril 2017

9^{ème} Commission
N° CP-2017-4-9-2

Service instructeur

DECS - service développement culturel, éducatif
et sportif

Service consulté

**FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET AIDE
AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS DES ASSOCIATIONS ET
DES TIERS**

Résumé : Il vous est proposé dans ce rapport :

- de voter des aides pour l'organisation de manifestations sportives. Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives est destiné à soutenir les clubs, les comités départementaux voire les ligues et exceptionnellement les communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse. Ce fonds a été doté lors du Budget Primitif 2017 de 120 000 €. Cette enveloppe est répartie au cas par cas, en cours d'année, par la Commission Permanente. Le présent rapport vous propose une 1^{ère} série de 18 dossiers à prendre en compte pour un montant de 19 650 €.

- d'approuver une convention avec l'Association Aloysia Basket Club de LUTTERBACH. Lors de la réunion du 4 novembre 2016, la Commission Permanente a alloué une aide financière de 25 276 € à cette association pour la mise en conformité et en accessibilité de sa salle de sports. S'agissant de l'octroi à un organisme privé d'une subvention supérieure à 23 000 €, il convient de passer une convention avec cette association.

1. FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Par le présent rapport, je vous propose de soutenir des manifestations sportives d'envergure organisées par des associations sportives ou des communes Haut-Rhinoises, dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes.

Ces manifestations ont fait l'objet d'un examen au cas par cas en fonction de leur intérêt et notamment à l'égard de la jeunesse, de leur budget prévisionnel et de nos possibilités financières.

Les 18 demandes soumises à votre approbation aujourd'hui ont été examinées par la commission des sports du 17 février 2017. Elles induisent un soutien financier de 19 650 €.

En cas d'accord de votre part quant à ces propositions, les aides ainsi allouées pourront être versées aux instances organisatrices à l'issue de la manifestation au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département.

En conclusion, la dépense correspondante à l'ensemble des subventions votées d'un montant de 19 650 € sera prélevée sur le budget départemental, programme E 732, chapitre 65, fonction 32, nature 6574, code programme 25571, service 102.

2. AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO CULTURELS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALOYSIA BASKET CLUB DE LUTTERBACH

L'Association Aloysia Basket Club de LUTTERBACH, propriétaire d'une salle de sport, a entrepris d'importants travaux de mise en conformité et en accessibilité de cette salle et de ses annexes fonctionnelles.

Par délibération du 4 novembre 2016, la Commission Permanente a alloué à cette association une aide financière de 25 276 € en faveur de son projet.

En raison de l'importance de ce soutien financier, supérieur à 23 000 €, les dispositions légales imposent au Département la passation, avec cette association, d'une convention définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Je vous propose en conséquence d'approuver la convention jointe en annexe 2 au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN